

Compte rendu de l'assemblée générale du CIL Toulon Nord-Est du 25 mai 2016

Le comité d'intérêt local du quartier Toulon Nord-Est s'est réuni en assemblée générale régulière le 25 mai à 17h00 à la maison des retraités de la Pivotte, rue amiral Krantz.

L'assemblée générale s'est déroulée conformément à l'ordre du jour.

Le président, Jacques Lenriot, a présenté le rapport d'activité de l'association pour l'année écoulée. Comme les années précédentes, le bureau du CIL a fait remonter un certain nombre de difficultés de tous ordres vers la municipalité, les suites données ayant été diverses.

Le président a rappelé qui étaient les membres du bureau, notamment Madame Madeleine Landi qui a accepté de prendre la fonction de trésorière après la démission de Monsieur Jean-Bernard Salaun.

Le rapport moral a été approuvé à l'unanimité.

Madame Madeleine Landi a présenté le rapport financier. En l'absence aujourd'hui de besoins clairement identifiés, le bureau a indiqué qu'il ne voyait pas l'intérêt d'augmenter les cotisations ni de demander des subventions toujours possibles.

Le rapport financier a été approuvé à l'unanimité.

Monsieur Jean-François Pelliard, secrétaire adjoint, a présenté le nouveau site internet de l'association, qu'il a développé bénévolement. Il a insisté sur l'importance pour les membres de s'approprier ce nouveau site, moyen d'échange et d'information entre les membres et le bureau, et de s'exprimer sur ce qu'ils en attendent.

A cette occasion, le bureau a informé les membres que le précédent projet de site, pour lequel des fonds ont été engagés, n'a pu aboutir. Le bureau a engagé une démarche officielle pour régler ce litige. Les résultats de cette démarche ne seront pas connus avant l'automne.

Des projets de nouveaux statuts et d'un règlement intérieur ont été présentés aux membres. Sans changer sur le fond l'objet de l'association, il s'agissait de clarifier quelques aspects pouvant avoir des conséquences juridiques, de se mettre en accord avec le fonctionnement réel de l'association, d'alléger les statuts des dispositions les moins importantes, dont une évolution éventuelle ne mérite pas d'être approuvée au préalable en l'assemblée générale, et de préciser plusieurs points dont les responsabilités associées aux fonctions particulières des membres du bureau.

Formellement, l'ensemble des articles des statuts ont été modifiés, avec la correspondance suivante :

Sujet	Anciens statuts	Nouveaux statuts	Nature de la modification
Introduction	Article 1	Article 1	Evolution de forme
Objet	Article 2	Article 2	Précisions de forme
Siège social	Article 3	Article 3	Mise à jour après changement de président en 2015
Durée	/	Article 4	Nouvel article (durée illimitée)
Composition, admission, cotisations	Articles 4, 5 et 10B	Articles 5, 6 et 7	Redistribution entre articles. Simplification en une seule catégorie de membres. Clarification de la période de cotisation.
Perte de la qualité de membre	Articles 11 et 12	Article 8	Clarification des motifs de perte de la qualité de membre et transfert de certaines précisions dans le règlement intérieur.
Affiliation	/	Article 9	Nouvel article
Ressources	Article 10A	Article 10	Evolution de forme
Assemblées générales	Article 8 (partiel)	Articles 11 et 12	Clarifications diverses. Mise en cohérence avec le fonctionnement réel.
Conseil d'administration et bureau	Articles 6, 7 et 8 (partiel)	Articles 13 et 14	Clarification des rôles respectifs, des rythmes de réunion et des modalités de convocation.
Commissions	Article 9	Article 15	Evolution de forme
Indemnités	/	Article 16	Nouvel article encadrant strictement les pratiques
Règlement intérieur	Article 13	Article 17	Clarifications
Modification des statuts	Article 14	Article 17	Evolution de forme
Dissolution	Article 15	Article 18	Evolution de forme

Les nouveaux statuts et le règlement intérieur ont été adoptés à l'unanimité.

Les membres présents ont pu présenter leurs préoccupations dans la perspective d'une rencontre avec les élus programmée à ce jour le 29 septembre. Ces préoccupations, très diverses, touchent essentiellement aux sujets suivants :

- la circulation et la voirie : accès à l'autoroute, points dangereux pour les véhicules ou les piétons
- les projets dans le quartier, avec une forte demande d'information
- la sécurité : cambriolages et incivilités diverses, inondations, entretien des espaces verts et des haies privées
- la propreté

Le bureau transmettra ces doléances aux élus.

L'assemblée générale s'est terminée par un verre de l'amitié qui a permis aux nouveaux membres de faire plus ample connaissance avec les anciens.

« Fait à Toulon, le 30 juin 2016 »

Le président, Jacques Lenriot

Le secrétaire adjoint, Jean-François PELLIARD

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'J. Lenriot', written in a cursive style.A handwritten signature in black ink, appearing to be 'J.F. Pelliard', written in a cursive style.